



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Riot Squad Shots – Blue Burst Flavouring
N° CAS Non applicable.
N° CE Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Agent aromatisant
Utilisations Déconseillées Éviter toute ingestion.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société Riot Labs Limited
Adresse du Fabricant 6 Holdom Avenue
Bletchley
Milton Keynes

Code postal MK1 1QU
Téléphone: +44 1908 774433
Fax Pas connu.
Email sales@riotsquadeliquid.com
Heures de bureau

Fournisseur
Identification de la société Riot Labs Limited
Adresse du Fournisseur 6 Holdom Avenue
Bletchley
Milton Keynes

Code postal MK1 1QU
Téléphone: +44 1908 774433
Fax Pas connu.
Email sales@riotsquadeliquid.com
Heures de bureau

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence Pas connu.
Contacter Pas d'informations disponibles.
Centre national de réponse
Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg
St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.
Tél. d'urgence +00 331 400 548 48

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1A :Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Riot Squad Shots – Blue Burst Flavouring

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

Mention(s) d'avertissement Attention



Mention(s) de Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Mention(s) de mise en garde

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
propane-1,2-diol	57-55-6	200-338-0	>65	Non classé	Aucun
ethanol ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6	<15	Flam. Liq. 2 H225	GHS02
1,6-dichloro-1,6-dideoxy-β-D-fructofuranosyl 4-chloro-4-deoxy-α-D-galactose	56038-13-2	259-952-2	<3	Non classé	Aucun
ethyl 2-methylbutyrate	7452-79-1	231-225-4	<2	Flam. Liq. 3 H226	GHS02
acide acétique ... %	64-19-7	200-580-7	<1	Flam. Liq. 3 H226 Skin Corr. 1A H314	GHS02 GHS05
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	<1	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
acétate de 2-méthylbutyle	123-92-2	204-662-3	<1	Flam. Liq. 3 H226	GHS02
Oils, lime	8008-26-2	616-919-0	<1	Flam. Liq. 3 H226	GHS02
Oils, lemon	8008-56-8	616-925-3	<1	Flam. Liq. 3 H226 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 1 H410	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Traiter symptomatiquement.

Contact avec la Peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).



Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Ingestion

Traiter symptomatiquement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures. Dermate de contact allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent aromatisant

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	Remarque:
Acide acétique	64-19-7			10	25	
Acetic acid	64-19-7	25	10	50	20	IOELV
Isopentylacetate	123-92-2	50	270	100	540	IOELV
Acétate d'éthyle	141-78-6	400	1400			
Ethyl acetate	141-78-6	734	200	1468	400	IOELV

Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
------------------	---------	------	------	------	------	--

Région
EU
France

Source
EU Occupational Exposure Limits
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

Remarque
IOELV

Remarques
Indicative Occupational Exposure Limit Values.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau

Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques

Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Odeur	Couleur : Pas connu.
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas connu.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	Pas connu.
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Pas connu.
	Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion	Non classé. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 41883.06000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
11.2 Autres informations	Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

GHS02: GHS : flamme

GHS05: GHS : corrosif

GHS08: GHS : danger pour la santé

GHS09: GHS : poisson et arbre

Classification des dangers

Not Classified :

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1

Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2



	Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 STOT SE 3_H336 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1
Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Mention(s) de mise en garde	P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette). P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Acronyme	CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Riot Labs Limited ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Riot Labs Limited n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

